

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 V. 429 Vœu relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer, pionnier de l'archéologie à Paris, à une rue ou un lieu du 4^e arrondissement.

Le Conseil de Paris,

Considérant que Théodore Vacquer, architecte de formation et passionné d'archéologie, a cherché à interpréter les vestiges mis au jour au cours des grands chantiers haussmanniens, afin de proposer une première restitution du Paris antique et médiéval ;

Considérant qu'en juillet 1841, alors qu'il suit les travaux de nivellement entrepris sur le parvis de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, Théodore Vacquer assiste à la mise au jour fortuite de sarcophages mérovingiens aux dimensions spectaculaires. Une découverte qui va marquer le point de départ de sa vocation d'archéologue ;

Considérant que les notes prises sur ce chantier constituent les plus anciennes descriptions conservées dans les *Papiers Vacquer* ;

Considérant qu'à la suite de cet événement, Théodore Vacquer va sillonner les chantiers de la ville afin de répertorier « les traces antiques » mises au jour dans le sous-sol parisien ;

Considérant qu'à partir de 1844, l'architecte suit les travaux exécutés rue Cocatrix - dans l'île de la Cité - et met au jour quantité de vestiges gallo-romains ;

Considérant que le 21 octobre 1846, Vaquer est recruté par l'administration parisienne comme conducteur des travaux de la Ville. Ce travail lui vaudra d'être remarqué par M. de Rambuteau - préfet de la Seine - qui lui confie la direction des fouilles archéologiques conduites sur la place du Parvis- Notre-Dame (1847) ;

Considérant sa contribution majeure d'archéologue lors des grands travaux haussmanniens ;

Considérant que Théodore Vacquer fut nommé 1er février 1866, Inspecteur au Service historique de la Ville ;

Considérant que c'est sous la surveillance de Théodore Vacquer, que les ouvriers découvrent en 1869 aux abords de la rue Monge (lors de travaux d'archéologie préventive à l'occasion d'aménagement d'entrepôts pour la compagnie des Omnibus), l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce ;

Considérant qu'en 1872, l'archéologue parisien est nommé sous-conservateur du Musée Carnavalet ;

Considérant que Théodore Vacquer décède le 25 mai 1899, dans son appartement de l'île St-Louis (2 rue Boutarel, 4^e arrondissement) ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu :

- Qu'une rue ou un lieu du 4^e arrondissement porte le nom de Théodore Vacquer pionnier de l'archéologie à Paris et dont l'abondante documentation aura largement contribué à la réalisation du plan de Lutèce confiée à Émile Hochereau.